

17.10.2024

A10-0008/2

Amendement 2

Rasmus Andresen, Erik Marquardt, Hannah Neumann
au nom du groupe Verts/ALE

Rapport

A10-0008/2024

Victor Negrescu

Budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2025 – toutes sections
2024/0176(BUD)

Proposition de résolution

Paragraphe 61 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

61 bis. se dit préoccupé par les informations relayées par des médias d'investigation à propos d'infrastructures et de véhicules financés par l'Union en Turquie qui serviraient à placer en détention, à maltraiter et à renvoyer de force des demandeurs d'asile et des réfugiés en Syrie et en Afghanistan; indique clairement qu'il est inacceptable que ces actions puissent bénéficier d'un soutien financier de l'Union; rappelle qu'un montant de 750 millions d'EUR est affecté dans le projet de budget 2025 aux réfugiés syriens en Turquie; attend de la Commission qu'elle exécute la ligne de l'IVCDCI consacrée au voisinage méridional et qu'elle mette en œuvre l'IAP III dans le plein respect du droit international et du droit de l'Union, et notamment du principe de non-refoulement; attend de la Commission qu'elle enquête sur l'utilisation des fonds en question en Turquie et qu'elle en rende compte à l'autorité budgétaire avant le début de 2025;

Or. en